

Débat général sur le thème Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de Droit

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi avant toute chose de vous exprimer la satisfaction que me procure, le thème abordé ici aujourd'hui en ces périodes troubles où le monde doit faire face à de nombreux défis d'ordre sécuritaire.

La Paix, condition sine qua non du développement durable, économique et sociale est une priorité absolue pour toute nation qui souhaite se transformer décentement dans le temps.

Cette Paix, une fois consolidée exige de chaque nation, un état de droit, afin que le Droit de chaque citoyen soit respecté et protégé. Quand les principes et les institutions qui font la promotion des droits de l'homme sont convenablement instaurés et mis en application, les inégalités et les injustices sont corrigées machinalement.

Chers amis,

Chacun de nous, ici présents a le devoir aujourd'hui d'éduquer et de se faire le porte-drapeau, de la Paix afin d'assurer la sécurité dans un état de Droit qui puisse à tout à chacun garantir des droits et des obligations analogues. Où chacun puisse vivre décentement et ce malgré

ses origines, la couleur de sa peau et la religion de son choix. Donner une voix aux plus faibles et aux personnes démunies et réprimander quiconque bafoue les droits élémentaires des populations minoritaires.

Les Parlements du Monde, en leur qualité de représentant du peuple et de législateur, ont l'obligation absolue de promouvoir la Paix, la sécurité et l'état de Droit. Ce trio suprême, constituent un idéal de gouvernance et doit être l'objectif ultime de chaque nation.

Aujourd'hui compte tenu des nombreux défis sécuritaires dans le monde, nous ne pouvons plus nous contenter de tout simplement véhiculer le message de Paix.

Nous devons agir et mettre en place des Lois, des Commissions, des institutions où tout autre moyen pour parvenir à cet idéal de probité et de Gouvernance.

Quand à mon pays, la République de Djibouti, situé dans une région en perpétuelle instabilité et ayant connu les plus infects malheurs humaines, a toujours fait le Pari d'une Paix durable, en s'appuyant sur la sagesse ancestrale et nomade qui incitait au dialogue même confrontés aux pires conflits.

C'est pourquoi, malgré les nombreuses tentations et provocations, nous avons toujours privilégiées le dialogue et le recours à la médiation avec l'engagement des élus du peuple.

Au-delà de l'idéal qu'elle défend, notre parlement est convaincue que la Paix est le seul concept qui puisse garantir toutes les perspectives attendues et les objectifs intrinsèques de tout un chacun.

Notre quête d'une justice sociale garantissant un état de Droit en accord avec les principes de Paix universels, ne doit nullement occulter nos coutumes séculaires qui contiennent des pensées pacificatrices et unificatrices.

A ce sujet, permettez-moi d'avoir une pensée singulière au Président de la République de DJIBOUTI, son Excellence Monsieur ISMAIL OMAR GUELLEH qui a toujours su tenir une constance inébranlable dans la défense de la cause palestinienne qui constitue une préoccupation majeure pour les parlements des états membres de la ligue arabes. C'est ainsi qu'il a déclaré lors du récent sommet qui s'est tenu à tunis : « Il est de notre devoir de réaffirmer notre position inébranlable sur la juste lutte du peuple palestinien et de ses droits légitimes, ainsi que notre rejet catégorique des pratiques israéliennes unilatérales visant à changer les faits sur le terrain et à saper la solution prévoyant deux États ».

Mesdames et Messieurs, Honorables parlementaires,

Vous conviendrez avec moi que le travail pour édifier un environnement propice pour la promotion de la Paix, la Sécurité et l'Etat de Droit sera moins pesant qu'en se donnant les moyens de renforcer d'avantage la diplomatie parlementaire au niveau internationale.

C'est pourquoi, j'encourage tout les parlementaires ici présents à consolider davantage les relations de travail, a tisser des liens à travers

les organisations régionale et internationales. Sans oublier la collaboration des pouvoirs législatives et exécutifs dans la promotion des principes supra-cités est une condition sine qua non afin que le peuple, garant de la Paix et de la Sécurité puissent s'épanouir dans un état de Droit certain.

Mesdames et messieurs les élus du peuple,

Ne devons jamais omettre que chacun d'entre nous a une prescription morale à l'égard des événements tragiques qui secouent le monde, car légiférer c'est avant tout prôner une société immuable face aux dangers de l'insécurité.

Dans cette perspective, mes pensées vont aux enfants, aux femmes et à toutes les vies innocentes, perdues au yémen, à Gaza, en Birmanie et en Syrie.

Ces violations des droits de l'homme archaïques n'ont plus leur place dans nos sociétés modernes et civilisées.

Par conséquent, nous devons d'une même et seule voix brandir notre humanité à travers le sceau de la diplomatie parlementaire et condamner avec la plus grande fermeté les auteurs de ces ignominies.

